

# COMITÉ D'ACTION ET D'ENTRAIDE SOCIALES DE L'EHESS

Assemblée générale du 15 mars 2007

PARIS, le 19 mars 2008

## RAPPORT DES CONTRÔLEURS SUR LES COMPTES 2007

Conformément aux statuts de l'association, les comptes de l'exercice 2007 ont fait l'objet d'une vérification menée par Madame Chantal BLANCHETEAU et Madame Marie-Madeleine PACCAUD, chargées de la vérification des comptes lors de l'assemblée générale du 20 mars 2008 et par Madame Viviane BESTARD, au nom de l'administration de l'École.

Lors de notre réunion de mise au point entre les contrôleurs pour décider de l'éventail des contrôles à effectuer, il a été décidé que compte tenu de la fiabilité des gestions précédentes due au très bon fonctionnement général de l'association constaté lors des contrôles des deux années précédentes, ainsi qu'au contrôle mathématique préalable de la balance, le nombre de dossiers devant être soumis à un examen complet pouvait être réduit.

Cette année, la méthodologie utilisée pour procéder à nos vérifications a été celle du contrôle exhaustifs sur des thèmes précis déjà évoqués lors des contrôles antérieurs et qui avaient donné lieu à des préconisations de méthode.

Les vérifications effectuées par les contrôleurs ont porté sur les points suivants :

### A) Vérification de la balance comptable

Le contrôle a porté sur l'équilibre de la balance, le sens des comptes ainsi que sur la nomenclature appliquée.

- Equilibre : la balance 2007 n'a pas encore été arrêtée définitivement ; les comptes des classes 6 et 7 présentent des soldes alors qu'ils devraient être à 0. Il est possible que cela soit dû au fonctionnement du logiciel de comptabilité.
- Sens des comptes : 1 seul compte présentait un solde contraire à ce qu'il aurait dû être. Il s'agit du compte de résultat dont l'utilisation et le fonctionnement avaient été mal interprétés. Les corrections nécessaires ont été apportées.
- Nomenclature utilisée : cette dernière est conforme au plan comptable des associations bien qu'incomplète mais permet un suivi très juste de l'activité du CAES.

**Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2007****B) Vérification du solde du compte bancaire**

L'examen du dernier relevé de compte présente un solde conforme au montant porté à la balance. Cependant, l'étude des derniers chèques émis et leur traitement en comptabilité montre une méconnaissance non préjudiciable au CAES, de la technique comptable des écritures de fin d'exercice.

**C) Vérification des aides sociales**

- Séjours familles et séjours enfants : aucun dossier n'a semblé douteux ou mal tenu. Cependant des explications supplémentaires ont été demandées - et obtenues- concernant certains dossiers dont nous ne comprenions pas les calculs. Il nous apparaît nécessaire d'établir une fiche récapitulative détaillée observant le même formalisme pour chaque dossier. S'agissant du quotient familial, il est souhaitable d'arrêter une position sur le mode de calcul et de spécifier les cas d'exception. Pour les « séjours enfants » le quotient familial est précisé : = revenu imposable du foyer divisé par le nombre de personnes du foyer alors qu'il n'en est rien pour les « séjours vacances ». Les petites anomalies constatées ont toujours été en faveur des bénéficiaires.
- Chèques vacances : les justificatifs émanant de la MGEN n'étaient pas tous détaillés de la même façon. Le CAES a pris en charge la part de l'employeur en tenant compte du barème appliqué pour les chèques vacances. Cette opération ne se renouvellera pas puisque un bénéficiaire ne peut prétendre à un double remboursement.

Ces constatations sont d'ordre mineur et ne remettent pas en cause la solidité des dossiers, ni le bien fondé des participations versées au profit des bénéficiaires.

**D) Vérification des dépenses de personnel**

Pour ce qui concerne les paies des animateurs, l'ensemble des éléments a été examiné et aucune irrégularité n'a été mise en lumière tant du point de vue du niveau des rémunérations que des versements des cotisations salariales aux organismes sociaux.

Cependant, les dossiers sont accompagnés d'une lettre envoyée aux animateurs pour justifier du montant d'une indemnité mensuelle versée qui peut être interprétée de manière préjudiciable au CAES. Il serait souhaitable de revoir certains formalismes afin d'éliminer tous risque de litige.

**E) Voyage à OUESSANT**

Certains justificatifs s'avéraient manquants, ils ont été fournis sans problème sur demande.

**Assemblée générale du 1<sup>er</sup> juin 2007****F) Vérification de la comptabilité**

Les préconisations inscrites dans le rapport de l'année précédente ont été respectées. Les observations qui peuvent être faites sont de portée générale et ne sauraient remettre en cause la sincérité du résultat qui est bénéficiaire en 2007.

**Conclusion :**

A l'issue de nos contrôles et grâce aux précisions et réponses circonstanciées qui ont pu être apportées à nos questions, nous sommes en mesure d'affirmer que les comptes qui vous sont présentés sont réguliers en la forme et retracent fidèlement les opérations effectuées au cours de l'exercice 2006.

Cependant, nous formulons des recommandations dont la mise en œuvre devra être vérifiée lors de l'examen des comptes 2008 :

- Etudier la possibilité de mieux appréhender la technique comptable des opérations de fin d'exercice.
- Mettre en place une fiche détaillée de traitement des dossiers d'aide sociale.
- Arrêter et adopter une position quant à la méthode de calcul du quotient familial.
- Revoir le formalisme des lettres envoyées au personnel employé afin d'éliminer tous risques de litige.

Nous recommandons donc à l'assemblée générale de les adopter sans réserve et proposent que quitus en soit donné au président, à la trésorière et aux autres membres du conseil d'administration du CAES.

Par ailleurs, nous proposons de soumettre à l'Assemblée la possibilité de limiter les frais d'affranchissement par l'utilisation de la dématérialisation (Intranet, messagerie, site du CAES...)

Nous saluons en outre le très bon climat de collaboration dans lequel nos contrôles ont pu avoir lieu, avec toutes les personnes impliquées dans la gestion du CAES que nous remercions vivement à cet égard et nous tenons à souligner, une fois encore, le dévouement que ces dernières manifestent au profit de tous les adhérents.